

Conseil d'école du 12 juin 2014 18h - école Saint Exupéry CHAURAY

Début de séance à 18h.

Les membres du conseil d'école :

M. Paquet inspecteur de l'Education Nationale, absent excusé.

Les enseignants de l'école :

M. Gendron, Mme Laucoin, Mme Jozeau, M. Houitte, Mme Lalande, M. Biraud, Mme Huort, M. Decroix, M. Auchatraire, Mme Renaudeau, Mme Menay-Gadolet, Mme Arrivé, Mme Millet, Mme Texereau, M Maillet, Anne Sophie Tirveillot (en remplacement de Mme Jumeaux)

Absentes excusées : Mme Jumeaux. Mme Haas

Les parents élus aux élections du 14 octobre :

Titulaires Mr Ferret, Mme Renault, Mr Monteil, Mme Métayer-Mirtil, Mme Félix, Mme Caron, Mme Michel, Mme Brothé, Mme Guillemet, Mme Racque

Absents excusés : Mme Cousin, Mme Pichon, Mr Brosseau, Mme Rabosseau, Mme Hochedez, Mr Vollé, Mme Verdeau.

L'équipe municipale :

M Brossard : Maire (Excusé)

Mme Musellec : Adjointe aux affaires scolaires

Mme Sagot : Adjointe à la jeunesse

M Toribio : Directeur général des services

M Printemps : Directeur des affaires scolaires et Responsable du restaurant scolaire

M Bonnefant : Directeur des services des sports

M. Mathieu : Délégué Départemental de l'Education Nationale

A. Ruault : Directeur de l'école et Président de séance

A Renaudeau: Secrétaire de séance

Ordre du jour :

Bilans des actions de l'année et réponses aux questions de parents concernant les sorties scolaires et le projet danse.

Effectifs prévus à la rentrée 2014

Présentation du DUER

Temps de responsabilité des adultes dans la journée d'un enfant à l'école.

Projets de travaux et équipements

L'école demande une sonnerie à l'étage et une sonnerie plus puissante à l'extérieur dans les cours.

Les rythmes scolaires

Questions du comité des parents élus :

Problèmes de stationnement devant l'école

Des parents déposent leur enfant sans se garer, en s'arrêtant sur le passage piéton. C'est un problème de civisme qui met en danger les enfants, un enfant a déjà failli être renversé par un parent qui ne s'était pas garé. Mme Musellec a réfléchi à plusieurs possibilités : mettre un panneau indicateur non réglementé du type « pas de stationnement sur la voie », poser des autocollants dissuasifs ? Mme Texereau signale qu'à la Crèche un policier municipal est présent tous les matins devant l'école.

Mr Toribio rappelle les actions très ponctuelles menées par la police les années précédentes qui ont été décevantes, des parents préféreraient payer l'amende plutôt que de regarder un film de prévention. L'emploi du temps du policier municipal ne lui permet pas d'être présent tous les matins et il y a 3 écoles à Chauray.

Nombre insuffisant de places réservées aux handicapés

Mme Musellec rappelle qu'il y a 2 places formalisées : c'est la norme par rapport au nombre de places. 4 personnes handicapées viennent à l'école, viennent-elles au même moment ? Elle souhaite des renseignements plus précis à ce sujet.

Nombre d'accidents scolaires en hausse dans la petite cour.

Sur le temps scolaire, Mr Ruault n'a pas fait de déclarations d'accidents ayant eu lieu dans la petite cour. Il y a parfois des chutes avec des petites plaies.

Bilans des actions menées dans l'école.

Cette année, l'école avait plusieurs projets fédérateurs :

Le projet éco école au sujet de l'alimentation, visites de jardins à Niort et à la Crèche, visite du potager extraordinaire de la Mothe Achard, du marché de Niort, de la boulangerie de Chauray, étude en classe de l'équilibre alimentaire et des déchets, de l'impact de l'alimentation sur la planète ...

l'école a reçu sa labellisation pour la 3ème année.

Le projet danse autour du hip hop avec l'intervention de 2 compagnies agréées par les services de la Direction Académique (Ego de Niort et L2 de Poitiers). Chaque classe a eu 6 séances plus une restitution qui ne pouvait se faire que le 17 juin (en 2 séances avec 350 places assises). Coût du projet = 4120 €.

projets culturels

Toutes les classes ont vu au moins un spectacle au moulin du Roc ou des Jeunesses Musicales de France.

Les classes de cycle 2 et de CM1 ont participé au projet école et cinéma (3 films dans l'année)

Les élèves de cycle 2 et de CM1-CM2 et CM2 ont participé au prix littéraire de la CAN

Visite de l'exposition de Slimane au Conseil Général par les CM1 et CE2

Visite de l'exposition Bernard Devisme et atelier arts visuels à Saint Marc La Lande pour toutes les classes.

Visite de l'exposition au sujet de l'ORTF pour les CM1 (M.Decroix) et CM2 (Mme Millet)

Liaison CM2-6ème :

projet littéraire, écriture en commun d'un récit suite à un spectacle pour les CM2 de Mr Auchatraire

Projet anglais, jeux et petit déjeuner anglais (livre de recettes) à l'école pour les CM2 de Mme Millet

Projet sportif (sports collectifs) pour les CM1-CM2 de Mme Renaudeau

A la découverte des TAN (par demi-journée) pour les élèves de CM1-CM2 et CM2

Défis scientifiques pour toutes les classes de CE1 de l'école.

Animation don du sang pour les élèves de CM2 et CM1-CM2

Défi messagerie : les CM1-CM2 et les CM2 avec l'animateur TICE Laurent Métayer

Sécurité routière :

CM1 : permis cycliste avec la gendarmerie

Les CM2 et CM1-CM2 : Ateliers vélo dans l'école et journée vélo en 8 ateliers dans le cadre de la semaine du vélo avec la participation de Prévention Maif

Histoire : visite du château Salbart, (CM1 et CM2) du Tumulus de Bougon. (CE2 et Clis)

Découverte du monde : sessions skype avec les navigateurs pour les CP et CE1, session skype avec une classe anglaise pour les CM2

Correspondance scolaire avec une classe d'Aiffres pour les CE1-CE2 + CE1

Activités sportives :

rencontres USEP pour les CE1 (Mme Jozeau) avec une classe de Aiffres

USEP CM2 M Auchatraire avec l'école de Cherveux

kayak et canoë pour les CM2

activités aquatiques pour tous les élèves de CP et CE1 (10 séances)

2 grands moments de l'année

le 10 décembre, toute l'école a participé à l'hommage rendu à Nelson Mandela.

le 10 avril : fête du 100 ème jour d'école pour les CP, CP-CE1 de l'école

Ces activités ne sont possibles que par la mise à disposition du bus scolaire , la disponibilité de Mr Fédeau et les subventions de l'APE et de la municipalité.

toutes les informations concernant l'école sont visibles sur le site

<http://sites79.ac-poitiers.fr/chauray/>

Pour information :

coût d'un car = 140 € Chauray- Niort (AR), Niort – La Crèche 130 €

Ecole et cinéma = 6,90 € les 3 séances

spectacle au Moulin du Roc = 4,5 €/enfant

Ateliers et visite exposition Saint Marc La Lande = 4,90 €/enfant

Projet danse = 4120 € (11,70 €/enfant)

Mr Ruault ajoute que le nombre de sorties à la journées a diminué cette année, le coût des transport est de plus en plus élevé et l'école a privilégié le projet danse pour tous les élèves.

Présentation du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques)

C'est un document obligatoire (décret de novembre 2001)

dans toutes les entreprises privées et publiques. Il permet d'élaborer une démarche globale de prévention. La Direction Académique a demandé cette année aux écoles de compléter ce document qui est en 2 parties : les risques dépendant des lieux, les réponses sont apportées par la mairie et les risques psycho-sociaux, les réponses sont apportées par l'administration.

Les risques importants dépendant des lieux : fils et câbles non protégés en salle tice, portes sans système anti pince doigts, entrée du personnel pas éclairée et avec flaques d'eau, moquettes sur les murs de certaines classes, amiante dans les carrelages ?

Les risques psycho-sociaux ont été transmis à la Direction Académique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ils concernent le stress , la médecine de prévention.

Le Duer concerne les personnels de l'école. Mme Texereau indique qu'il n' y a pas de formation pour travailler la voix et qu'il n'y pas de médecine du travail à l'attention des enseignants.

Effectifs prévus à la rentrée à ce jour :

65 CP

60 CE1

79 CE2

68 CM1

65 CM2

total : 337

les enfants du voyage ne sont pas comptés dans ces effectifs.

L'effectif de la CLIS n'est pas encore connu pour la rentrée prochaine. Le maximum est 12 élèves pour ce type de classe.

Temps de responsabilités des adultes dans la journée d'un élève.

En prévision des modifications liés aux nouveaux rythmes scolaires et s'appuyant sur le vécu de cette année scolaire, Mr Ruault pense qu'il est nécessaire de rappeler à tous et d'indiquer clairement ces temps de responsabilités et les coordonnées des différents responsables.

Rappel sur la responsabilité : les enseignants sont responsables de 8h50 à 12h et de 13h20 à 16h30

La municipalité est responsable des enfants de 7h à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h30.

Il est important de préciser cela dans le règlement de l'école avec un téléphone pour contacter les responsables.

Les enseignants sont parfois interpellés par des parents ou le personnel municipal alors que l'incident a lieu pendant le temps périscolaire.

Les professeurs de surveillance du self sont sous la responsabilité de la mairie.

Une réunion enseignants-personnel municipal permettra de fixer la conduite à tenir avec les élèves en cas de difficulté. Cette démarche permettra d'affirmer l'autorité du personnel par rapport aux enfants.

La charte cantine pourrait être redistribuée aux parents.

La mairie a déjà convoqué des parents dont les enfants posent des difficultés pendant le temps périscolaires.

Travaux prévus et demandés :

L'escalier de secours de la classe de Mme Lalande va être changé.

La réparation de la toiture en zinc du petit bâtiment va être effectuée.

Coût = 15 000 euros

Il est prévu 15 000 € de dépenses en mobilier et l'installation de deux vidéo-projecteurs

La demande de sonnerie est validée. Proposition des enseignants de l'étage: doubler sonnerie à l'intérieur de l'école (classe) car les classes d'en haut ne l'entendent pas.

La demande de fermeture classe à clé est refusée. Cela peut être cependant rediscutée.

Les enseignants demandent si les moquettes murales qui entraînent des allergies vont être enlevées ? Mme Musellec va étudier sa faisabilité.

Le vidéo projecteur de la classe de CM2 est un peu haut, son installation a tenu compte des contraintes murales, la pose d'une estrade pourrait faciliter son accès aux élèves.

Les rythmes scolaires à Chauray

Mr Bonnenfant et Mme Musellec présentent les nouveaux rythmes pour la rentrée prochaine.

Ils rappellent les objectifs de la la réforme : lutter contre les inégalités, respecter les rythmes .

Les obligations pour la mairie : Pause méridienne d'1h30 + 3h APS.

Pour Chauray, il y a 3 groupes scolaires et 720 élèves.

Les APS gratuites et non obligatoires seront de 1h30 2 fois par semaine. Il y aura donc 2 journées scolaires de 4h30 et 2 journées à 6h.

La garderie est maintenue et ateliers sportifs et culturels de 17h à 18h sont supprimés.

Les APS en maternelle = 13h30-14h15

Les APS à l'école élémentaire =

CE2-CM2 :

9h-12h, 13h30-15h le lundi-jeudi (APS jusqu'à 16h30)

9h-16h30 le mardi-vendredi

9h-12h le mercredi , restaurant scolaire et Centre de loisirs : 13h30-17h

CP-CE1 :

9h-16h30 lundi et jeudi

9h-15h : mardi et vendredi

9h-12h : mercredi

La mairie a recruté du personnel qualifié (professionnels ou bénévoles)

8 Cadres : bac +3 voire Bac + 5 en animation

Pour 220 enfants : 15 ou 12 encadrants + 1 directeur (D. Prouteau)

Les APS : Ateliers scientifiques, culinaires, sportifs... Eveil et initiation pour les grands. La communication sera faite par l'intermédiaire de l'école. Fin juin, les parents vont recevoir un courrier pour expliquer + le règlement intérieur + la fiche d'inscription pour les APS de la 1ère période de septembre aux vacances de Toussaint.

4 activités pour cycle 3 : 1 par jour (donc 2 la semaine s'ils viennent les deux jours)

L'objectif premier jusqu'à la Toussaint est la logistique, la gestion des groupes...

Atelier sous forme de cycle : 1 cycle par période soit 7 séances. La mairie demande l'engagement des parents pour la présence des enfants.

Activités Pédagogiques Complémentaires (par les enseignants) et APS :

Les enfants intégreront les APS après les APC en cours de séance.

Il se pose le problème des enfants en soutien qui vont le prendre comme quelque chose de subi.

La sortie à 15h pour le petit bâtiment se fera à la sortie habituelle à 15h.

Les enfants seront pris en charge par éducateurs avec 50 min d'activité après un temps récréatif.

La sortie de 15 h du grand bâtiment est assurée par les enseignants. Les grands rejoindront les APS à l'accueil péri scolaire.

Mr Bonnenfant conseille aux parents d'être vigilants sur le nombre et le type d'activités pratiquées par les enfants. Les enfants pourraient être fatigués en pratiquant 2 activités sportives en APS plus une ou deux activités sportives le soir ensuite en club.

Si un enfant doit partir à 15h et que les parents ne viennent pas, il sera pris en charge par APS.

Le projet éducatif global et les documents sur les rythmes scolaires sont en ligne sur le site de la mairie.

Fin de séance à 20h.

La secrétaire : Aurore Renaudeau

enaudeau

Le président de séance A. Ruault